



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 04_CC_2021_CCDS

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 DES CREDITS DE L'EXERCICE 2020

Séance du 20 janvier 2021

Date de convocation : 14 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt janvier à dix heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michel-Ange JEREMIE, 1^{er} vice-président.

Conseillers communautaires présents :

Michel Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaetan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Célia TARQUIN,

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Michel-Ange JEREMIE
Jean-Raymond HORTH à Michel-Ange JEREMIE
Johanna HORTH à Fidélia BOCAGE
Martine PAPAIX à Roland BERTHIER
Céline ZULEMARO à Frédéric LLADERES,

Absent excusé :

Céline REGIS, Denis BURLLOT, Pierre MIRABEL, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Loriane DECHESNE, Diana JAMES, Alain YANG,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise BRUNO FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 128 463,00 € dont 128 463,00€ en section de fonctionnement et 0,00 € en section d'investissement.

Elle a pour objet de compléter les crédits de charges sociales sur le chapitre 012 à hauteur de 128 463,00 € afin de corriger l'erreur de reprise des mandats qui s'est produite lors du changement du logiciel de comptabilité.

La dépense est financée par un remboursement de charges de la sécurité sociale de 128 463,00 € résultant d'un trop versé sur la période 2018 à 2020.

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer.

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
011-Charges à caractère général		013-Atténuation de charges	128 463,00€
012-Charges de personnel	128 463,00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	
65-Autres charges de gestion courante		74-Dotations/subventions	
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	128 463,00€	Sous-total recettes de l'exercice	128 463,00€
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement			
Total des dépenses de la section fonctionnement	128 463,00€	Total des recettes de la section fonctionnement	128 463,00€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2020			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	0€	Sous total recettes de l'exercice	0€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0€	Total des recettes de la section investissement	0€

TOTAL DES DEPENSES	128 463,00€	TOTAL DES RECETTES	128 463,00€
---------------------------	--------------------	---------------------------	--------------------

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 11-CC_2020_CCDS relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu la délibération n° 27-CC_2020_CCDS relative à l'approbation de la décision modificative n°2 des crédits de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les prévisions et d'ajuster les crédits budgétaires,

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20/01/2021 ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERÉ,**

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°2 des crédits de l'exercice 2020 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
011-Charges à caractère général		013-Atténuation de charges	128 463,00€
012-Charges de personnel	128 463,00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	
65-Autres charges de gestion courante		74-Dotations/subventions	
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	128 463,00€	Sous-total recettes de l'exercice	128 463,00€
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement			
Total des dépenses de la section fonctionnement	128 463,00€	Total des recettes de la section fonctionnement	128 463,00€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2020			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	0€	Sous total recettes de l'exercice	0€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0€	Total des recettes de la section investissement	0€

TOTAL DES DEPENSES	128 463,00€	TOTAL DES RECETTES	128 463,00€
---------------------------	--------------------	---------------------------	--------------------

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 12
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 21
Pour : 19
Contre : 00
Abstention(s) : 02

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 20 janvier 2021

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,
Par délégation,

Michel-Ange JEREMIE



Joëlle JERSIER

De: Tatiana FALGAYRETTES
Envoyé: vendredi 22 janvier 2021 15:58
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20210122-17076.xml; 973-200027548-20210120-04_CC_2021_CCDS-DE-1-2_17180.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 22 janvier 2021 15:40

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTES <Tatiana.FALGAYRETTES@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-01-22(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 04_CC_2021_CCDS

Objet acte: DECISION MODIFICATIVE N°2 DES CREDITS DE L'EXERCICE 2020

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant Acte: 973-200027548-20210120-04_CC_2021_CCDS-DE